

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une 3ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long; qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

18.—Etant lu le 28ème ordre du jour à l'effet de lire une 1ère, une 2ème et une 3ème fois un projet de règlement amendant les règlements Nos. 493 et 520 concernant la construction des édifices dans le quartier Notre-Dame de Grâce, ledit projet de règlement est en conséquence lu une 1ère fois.

Sur proposition de M. l'éch. MACDONALD, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu un 2ème et une 3ème fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en 2ème lecture, et les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit projet de règlement est alors lu une 2ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. MACDONALD, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une 3ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. MACDONALD, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long; qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

19.—Etant lu le 43ème ordre du jour, à l'effet de lire une 1ère, une 2ème et une 3ème fois un projet de règlement, re raccordements avec les conduits souterrains, ledit projet de règlement est en conséquence lu une 1ère fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Qu la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 2ème et une 3ème fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en 2ème lecture, et les sections 1, 2, 3 et 4 étant lues, elles sont agréées.

Ledit projet de règlement est alors lu une 2ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une 3ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long; qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD,

Le Conseil s'ajourne.

O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,  
Greffier-Adjoint de la Cité.

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. LAVERGNE, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with the City Clerk for security.

18.—The 28th order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-laws Nos. 493 and 520, re buildings in Notre-Dame de Grâce Ward.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. MACDONALD, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. MACDONALD, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was then read a third time and agreed to,

On motion of Ald. MACDONALD, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with the City Clerk for security.

19.—The 43rd order of the day being read, for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law, re connections with underground conduits system, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1, 2, 3 and 4 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with the City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSET,  
Asst.-City Clerk.